

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Nombre de Membres  
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 20 février 2006

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 février 2006 sur convocation  
adressée par le Président le 14 février 2006.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	M. Louis FRENE
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jean CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Edmond VOLTZ
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PERTERSCHMITT
LA BROQUE	/	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean-Pierre AMOROS
GRANDFONTAINE	M. Etienne MAIRE	M. Patrick GRISNAUX
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	M. Pierre KUNTZMANN	Mme Christine MORITZ
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	/	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	/
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Jean-Paul MASSON
RUSS	M. Léon WEISSENBERGER	M. Alain LACAWE
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Bernard KLEIN
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Gérard OURY	M. Gérard BOULANGER
SCHIRMECK	/	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Lucien LANOIX
WILDERSBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	/	M. Guy VANEY
	M. Jean-Luc POIREL	

**Avaient donné procuration :**

BLANCHERUPT	M. Roger SCHEIDECKER avait donné procuration à M. Albert SEILER
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE avait donné procuration à M. Pierre MATHIOT
NEUVILLER LA ROCHE	M. André WOLFF avait donné procuration à Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pascal DOUVIER avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
WILDERSBACH	M. Paul FISCHER avait donné procuration à M. André FASSLER
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Guy VANEY

**Étaient excusés**

SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY
-----------	--------------------

**Assistaient à la réunion :**

Messieurs Marcel ERNST, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation des procès verbaux des séances du 19 et du 27 décembre 2005,
- 2) Décisions des bureaux du 16 janvier et du 06 février 2006,
- 3) Communications,
- 4) Compte Administratif 2005 et Compte Administratif Bureau d'Action Sociale 2005
  - a. Compte de gestion du perceuteur
  - b. Affectation des résultats
- 5) Allocations et subventions inscrites au Budget Primitif 2006 :
  - a. Mission Locale : Demande de subvention
  - b. Comité de Développement Bruche-Mossig-Piémont : Participation 2006,
  - c. Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Demande de subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2005
- 6) Budget Primitif 2006 :
  - a. Création d'un budget annexe pour le lotissement Zone d'Activités de Muhlbach sur Bruche,
  - b. Budget Principal et Budget d'Action Sociale
  - c. Taux d'imposition applicables pour 2006
  - d. Amortissement des subventions,
- 7) Assujettissement ASSEDIC,
- 8) Amicale de l'EMIHB : Demandes de subvention
- 9) Association MAX CILIA : Demande de subvention,
- 10) Commune de Ranrupt : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour le Centre de Première Intervention,
- 11) Fondation du Patrimoine : Cotisation 2006,
- 12) Etude d'hospitalisation à domicile,
- 13) Affaires Scolaires : Collège du Sptizemberg : Demande de subventions,
- 14) Manifeste pour les Paysages,
- 15) Programme d'Animation Environnement
- 16) Marchés Publics sans formalités préalables : Délégation
- 17) Document unique d'évaluation des risques professionnels,
- 18) Maison de Service à Saâles : Choix du Maître d'œuvre,
- 19) Clinique Saint Luc à Schirmeck : Diagnostic Amiante,
- 20) Divers.

**1) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 19 ET 27 DECEMBRE 2005.**

Les procès verbaux des séances du 19 et du 27 décembre 2005, sont approuvé, à l'unanimité.

**2) DECISIONS DES BUREAUX DU 16 JANVIER ET DU 06 FEVRIER 2006.**

**A) BUREAU DU 16 JANVIER 2006**

**ATELIER RELAIS À COLROY LA ROCHE : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 juillet 2005,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'un atelier-relais à Colroy La Roche au bureau de contrôle **VERITAS**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **VERITAS**, domicilié 4 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN, représenté par Monsieur Bertrand BEROFF, chef de service.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **3 600,00 Euros HT**, sera prélevée sur le programme " Construction d'un atelier-relais à Colroy la Roche ".

#### **ATELIER-RELAIS A COLROY LA ROCHE : MISSION DE SPS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 juillet 2005,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de coordination sécurité et santé pour les travaux de construction d'un atelier-relais à Colroy La Roche au cabinet **BEUGNETTE**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le cabinet **BEUGNETTE**, domicilié 19 rue Poincaré, 88210 SENONES, représenté par Monsieur Christian BEUGNETTE.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **1 584,00 Euros HT** sera prélevée sur le programme "Construction d'un atelier-relais à Colroy la Roche".

#### **ATELIER RELAIS À SCHIRMECK : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 février 2005,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'un atelier-relais à Schirmeck au bureau de contrôle **VERITAS**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **VERITAS**, domicilié 4 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN, représenté par Monsieur Bertrand BEROFF, chef de service.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **3 600,00 Euros HT**, sera prélevée sur le programme " Construction d'un atelier-relais à Schirmeck ".

#### **ATELIER-RELAIS A SCHIRMECK : MISSION DE SPS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 février 2005,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de coordination sécurité et santé pour les travaux de construction d'un atelier-relais à Schirmeck au cabinet **BEUGNETTE**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le cabinet **BEUGNETTE**, domicilié 19 rue Poincaré, 88210 SENONES, représenté par Monsieur Christian BEUGNETTE.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, **soit 1 584,00 Euros HT** sera prélevée sur le programme "Construction d'un atelier-relais à Schirmeck".

#### **TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 octobre 2004,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'un club-house à Barembach au bureau de contrôle **VERITAS**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **VERITAS**, domicilié 4 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN, représenté par Monsieur Bertrand BEROFF, chef de service.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, **soit 3 600,00 Euros HT**, sera prélevée sur le programme "Aménagement d'un terrain de football à Barembach".

#### **TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : MISSION DE SPS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 octobre 2004,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de coordination sécurité et santé pour les travaux de construction d'un club-house à Barembach au bureau **VERITAS**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **VERITAS**, domicilié 4 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN, représenté par Monsieur André STEPHAN, chef de service.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, **soit 3 224,00 Euros HT**, sera prélevée sur le programme "Aménagement d'un terrain de football à Barembach".

#### **MANOIR DE BENAVILLE A SAULXURES : DIAGNOSTIC PLOMB,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 09 mai 2005,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation d'une mission de détection du plomb dans les bâtiments de Bénerville, nécessaire à l'étude de programmation,

**AUTORISE** le Président à signer le devis à intervenir avec la société **SEDEMAP**, domiciliée ZA du Parc, Bâtiment T, secteur Gampille, 42 490 FRAISSES représenté par M. ROCHER.J, PDG,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **5 114,00 € HT**, sera prélevée sur le programme « Manoir de Bénerville ».

## **B) BUREAU DU 06 FEVRIER 2006**

Pas de délibérations prises.

## **2) COMMUNICATIONS.**

\* Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté du dossier de la Salle Polyvalente de La Broque : Choix de l'architecte, jury de concours le 24 février 2006.

\* Monsieur le Président souhaite un prompt rétablissement à Roger SCHEIDECKER, délégué de BLANCHERUPT.

\* Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des courriers de remerciements :

- Du Musée Oberlin,
- Du Gai Séjour,
- De l'Association du Marché des Produits de Montagne de la Haute-Bruche.

## **4) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUREAU D'ACTION SOCIALE 2005**

### **A) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 et CCAS 2005**

Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Il présente le Compte Administratif pour l'année 2005 qui s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	3 055 941,13 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	2 966 985,78 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	4 874 904,67 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	2 731 325,84 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	1 583 303,60 €

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	0,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	0,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	0,00€
<b>Recettes d'investissement :</b>	0,00 €

**Excédent global de clôture :** 27 903,03 €

Le Compte Administratif 2005 est approuvé à l'unanimité.

### **B) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR**

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2005 correspondant au Compte Administratif 2005 est approuvé à l'unanimité.

### **C) AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé à l'unanimité, le 20 Février 2006, le compte administratif 2005, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 818 963,54 €

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de - 235 659,94 €  
- un solde de restes à réaliser de 918 900,00 €

**entraînant un besoin de financement de 1 154 559,94 €**

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2005

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2006,

CONSIDERANT que le budget de 2005 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 1 077 630,00 €.

DECIDE sur proposition du Vice-Président d'affecter au budget de l'exercice 2006 le **résultat**, comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte 1068) financement de la section d'**Investissement** (3) : 1 154 559,94 €  
- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en recettes) : 664 403,60 €

## **5) ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2006**

### **A) MISSION LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION**

VU la demande de Monsieur le Président de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

CONSIDERANT que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **0,63 € par habitant** soit **11 971,26 €** pour l'année 2006.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2006.

**B) COMITE DE DEVELOPPEMENT BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : PARTICIPATION 2006,**

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Bruche-Mossig-Piémont fixant la participation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à **0,40 €** par habitant pour l'année 2006,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Bruche-Mossig-Piémont la somme de **7 452,80 €** au titre de l'année 2006.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au compte 6281 du Budget Primitif 2006.

**C) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2005**

VU la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 06 février 2006,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **8 558.63 €** pour l'année 2006, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2005.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2006.

**6) BUDGET PRIMITIF 2006**

**A) CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un Budget annexe pour le lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

**B) BUDGET PRIMITIF 2006 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE ET BUDGET D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach Sur Bruche pour l'exercice 2006.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	4 885 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	5 430 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	4 885 000,00 €

**Recettes d'investissement :** 5 430 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

**Le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'établit comme suit :**

	<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	25 200,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	2 600,00 €	
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	25 200,00 €	
<b>Recettes d'investissement :</b>	2 600,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

**Le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :**

	<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	3 506 350,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	2 822 000,00 €	
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	3 506 350,00 €	
<b>Recettes d'investissement :</b>	2 822 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

### **C) TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2006**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2006 :

<b>Taxe d'habitation</b>	3,21 %
<b>Foncier bâti</b>	3,73 %
<b>Foncier non bâti</b>	22,48 %
<b>Taxe professionnelle</b>	3,38 %

Soit un produit fiscal attendu de 2 300 000,00 €.

### **D) AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'amortir les subventions d'équipement sur une durée de **15 ans** pour les subventions d'équipement destinées aux personnes de droit public et de **5 ans** pour les subventions d'équipement destinées aux personnes de droit privé.

### **7) ASSUJETTISSEMENT ASSEDIC,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DECIDE** de cotiser à l'ASSEDIC à compter du 01 mars 2006 pour le personnel non titulaire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

#### **8I) AMICALE DE L'EMIHB**

##### **A) STAGE D'ACCORDEON : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'amicale de l'EMIHB organise un stage d'accordéon les 04 et 05 mars 2006,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De verser à l'amicale de l'EMIHB une subvention de **300,00 €**, soit **10,00 €** par jour et par personne en formation.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au compte 6572 au Budget Primitif.

##### **B) 9<sup>ème</sup> STAGE : DEMANDE DE SUBVENTION**

L'amicale de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche organise du 03 juillet 2006 au 07 juillet 2006, le 9<sup>ème</sup> stage de piano, guitare, guitare basse et batterie à Saâles.

Une subvention d'un montant de **1 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **29 080,00 €** est sollicitée auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De verser à l'amicale de l'Ecole de Musique Intercommunale Haute-Bruche, une subvention de **1 000,00 €**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 6574 au Budget Primitif 2006.

#### **9) ASSOCIATION MAX CILIA : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association Max Cilia qui a pour but de développer la vie sociale, sportive et culturelle des personnes handicapées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'association Max Cilia la somme de **500,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au compte 6572 au Budget Primitif.

#### **10) COMMUNE DE RANRUPT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2005 relative à la création d'un fonds de concours communautaire pour les acquisitions de matériel et les travaux sur les locaux des communes dotées d'un centre de 1<sup>ere</sup> intervention non transféré,

**VU** la demande de subvention de la commune de Ranrupt en date du 09 janvier 2006 relative à l'acquisition d'un véhicule de secours, type Camionnette d'Interventions Diverses (CID),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 41 voix pour et 11 abstentions,

**DECIDE** de verser à la commune de Ranrupt un fonds de concours évalué à **7 550,45 €** et représentant 30 % du montant total de l'acquisition d'un montant de **25 168,18 € HT**,

**ACCEPTE** de prélever une somme équivalente sur l'enveloppe globalisée accordée par le Département du Bas-Rhin. Cette somme sera versée directement par le Conseil Général à la commune de Ranrupt.

### **11) FONDATION DU PATRIMOINE : COTISATION 2006**

La Fondation du Patrimoine a pour principales missions de :

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité,
- Susciter et organiser des partenariats publics privés,
- Participer, le cas échéant, financièrement aux actions de restauration,
- Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'ensemble des communes. Le coût de cette adhésion s'élève pour l'année 2006, à la somme de **1 600,00 €**.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de mise en oeuvre de cette collaboration.

### **12) ETUDE D'HOSPITALISATION A DOMICILE**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Monsieur le Directeur du Groupe Hospitalier Saint-Vincent en vue de réaliser une étude d'évaluation des besoins en Hospitalisation à Domicile sur la Vallée de la Bruche.

Une subvention d'un montant de 8 300,00 € sur un budget prévisionnel de 25 000,00 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 51 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE**

- De verser au Groupe Hospitalier Saint Vincent une subvention de **8 300,00 €**.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 65728( Divers) au Budget Primitif 2006.

### **13) AFFAIRE SCOLAIRE : COLLEGE DU SPITZEMBERG : DEMANDE DE SUBVENTION**

Par courrier en date du 14 janvier 2006, Madame la Principale du Collège du Spitzemberg sollicite auprès des communes de Bourg-Bruche et de Saâles une participation aux frais de déplacement des élèves à la piscine et une contribution à l'action « Collège au cinéma ».

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 juin 1992, relative à la prise en charge de la part communale des frais liés à la scolarisation et au transport des enfants de Bourg-Bruche et de Saâles, scolarisés par dérogation au collège de Spitzemberg à Provenchères.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège du Spitzemberg une subvention évaluée à **305,03 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée au budget primitif 2006.

#### **14) MANIFESTE POUR LES PAYSAGES**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du Manifeste pour les Paysages, réalisé à l'initiative de Mairie-Conseil, des fédérations des SAFER et des Conservatoires d'Espaces Naturels,

Le Conseil de Communauté, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PARTAGE** les préoccupations exprimées dans le Manifeste pour les Paysages,

**AUTORISE** le Président à signer le Manifeste pour le Paysage qui contribue à reconnaître le rôle de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche dans la gestion active des paysages de son territoire,

**CONFIRME** que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'attachera aussi à valoriser et transférer son expérience afin de faire vivre ce Manifeste et la Convention Européenne du Paysage.

#### **15) PROGRAMME D'ANIMATION ENVIRONNEMENT :**

##### **A) ANIMATION DE L'EXPOSITION PAYSAGÈRE : CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au recrutement d'une personne en Contrat à Durée Déterminée de deux mois, soit du **1<sup>er</sup> mars 2006** au **30 avril 2006**, chargée de l'animation de l'exposition paysagère.

Elle sera engagée sur l'indice majoré 277.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le contrat à intervenir .

##### **B) VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI : SESSION DU 05 AVRIL 2006**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 51 voix pour et 1 abstention,

**DECIDE** de passer un contrat d'animation de cette session avec Bernadette Bayle Communication, 13 rue Firminy, 67370 Dinsheim, représenté par Bernadette Bayle, pour un montant évalué à **8 372,00 TTC** .

##### **C) CEDEROM « LE PAYSAGE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS » : EDITION DE 2000 EXEMPLAIRES**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de faire réaliser 2000 exemplaires de ce cédérom pour un prix évalué à **4 027,00 € TTC** par OPUS Spécies, Brassiot, 58140 BRASSY, représenté par Monsieur Claude LEMMEL.

**AUTORISE** la vente de ces cédéroms au prix de **6.00 €** à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche.

**16) MARCHES PUBLICS SANS FORMALITES PREALABLES : DELEGATION**

**VU** les articles L2122-21, L2122-22-4° et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 28 du Code des Marchés publics annexé au décret 2004-15 du 07/01/2004,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que

Le Président est chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalités préalables au sens de l'article 11 de la Loi 2001-1168 du 11/12/2001 dite Loi MURCEF.

**17) DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS,**

Dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité du travail et de la prévention des risques professionnels, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté, la nécessité d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels, obligatoire pour tous les établissements.

Ce document permet d'identifier :

- Les dangers et les risques associés dans chaque unité de travail,
- Les dangers et risques associés par rapport aux différentes fonctions exercées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels à l'association EGEE, délégation Nord-Alsace, pour un montant évalué à **800,00 €**.

**18) MAISON DE SERVICE A SAALES : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE,**

**VU** les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 21 juillet 2003 et 16 février 2004 relatives à la Maison de Services à Saâles,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 octobre 2005 relative à la consultation du Maître d'œuvre,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau NKS, domicilié, 3 rue Sleidan, 67000 Strasbourg, représenté par Madame Corinne NISSE, architecte, suivant les modalités retenues précédemment après consultation de maîtrise d'œuvre,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer :

- Le contrat de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération est de **12.10%**, sur un coût de travaux estimé à **1 300 000.00 € HT**. La rémunération totale est de **157 300,00 € HT soit 188 130.80 € TTC**, pour une mission complète.

- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération.

### **19) CLINIQUE ST LUC À SCHIRMECK : DIAGNOSTIC AMIANTE**

Nous n'avons pas le chiffrage à l'heure actuelle. Délibération reportée

### **20) DIVERS**

#### **A) SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE MUHLBACH SUR BRUCHE : MODALITES DE VERSEMENT**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser la subvention inscrite au Budget Primitif à destination du Budget annexe :

« lotissement Zone d'activité de Muhlbach sur Bruche » au fur et à mesure des besoins, par tranche de 50 000.00 €, dans la limite des 400 000.00 € inscrits.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 Heures 20.**